

## À QUOI SERT L'ANALYSE DES CONTROVERSES ?

Cyril Lemieux

Société d'études soréliennes | « *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* »

2007/1 n° 25 | pages 191 à 212

ISSN 1146-1225

ISBN 9782912338259

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-191.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 2007/1 (n° 25), p. 191-212.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études soréliennes.

© Société d'études soréliennes. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# À quoi sert l'analyse des controverses ?

CYRIL LEMIEUX

Deux grandes options s'offrent au chercheur en sciences sociales qui se lance dans l'étude d'une controverse et, plus généralement, d'un *disputing process*. La première est la plus classique : se servir de ce type d'objets comme d'un moyen d'accès à une réalité socio-historique qu'on juge plus « profonde » qu'eux. Le processus conflictuel est alors utilisé comme un révélateur, au sens photographique, de rapports de force, de positions institutionnelles ou de réseaux sociaux qui, sans lui, resteraient plus difficiles à voir. En les dramatisant, il nous fait apparaître avec plus de netteté les clivages qui travaillaient souterrainement la vie sociale du groupe étudié. Dans cette optique, le chercheur pourra se donner pour programme, par la reconstitution des évolutions sociales et institutionnelles qui ont mené à la dispute ou bien encore, par l'analyse des trajectoires des acteurs qui s'y sont impliqués et du type de ressources qu'ils ont mobilisées, de rendre explicables et prévisibles le cours qu'elle a pris et la façon dont elle s'est terminée <sup>1</sup>.

Initiée par les *science studies* <sup>2</sup>, puis largement reprise à son compte par la sociologie des épreuves <sup>3</sup>, une seconde approche

1. Voir par exemple, Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels » (1880-1900)*, Paris, Éd. de Minuit, 1990.

2. Cf., dans ce numéro, l'article de Dominique Pestre.

3. On entend sous ce label la nébuleuse formée en France, depuis les années 1980, par une diversité de travaux qui ont en commun de placer au centre de leurs analyses le concept d'« épreuve », que ce dernier soit compris dans la perspective de l'anthropologie des sciences et des techniques de Bruno Latour et Michel Callon ou

consiste à voir dans les processus de dispute des phénomènes *sui generis* et, plus précisément, des *actions collectives* conduisant à la *transformation* du monde social. Affaires, scandales, polémiques et controverses sont envisagés ici comme des « moments effervescent » au sens de Durkheim ou, si l'on préfère, comme des occasions pour les acteurs sociaux de remettre en question certains rapports de force et certaines croyances jusqu'alors institués, de redistribuer entre eux « grandeurs » et positions de pouvoir, et d'inventer de nouveaux dispositifs organisationnels et techniques appelés à contraindre différemment leurs futures relations. Le chercheur qui se place dans cette perspective insiste sur la dimension performative ou, pour mieux dire, *instituant* des processus conflictuels qu'il étudie, se préoccupant finalement moins de ce qu'ils peuvent lui révéler d'une structure préexistante réputée avoir été leur cause que de ce qu'ils engendrent, qui ne leur préexistait pas, et de la façon dont ils l'engendrent. La question qu'il introduit au cœur de son enquête devient la suivante : que fait le processus conflictuel aux acteurs et aux institutions qui s'y impliquent ? Que fait-il à l'ordre social ou socio-technique lui-même ? Comment les change-t-il ?

L'intérêt de l'approche propre aux *science studies* et à la sociologie des épreuves est d'obliger le chercheur à prendre beaucoup plus au sérieux, en tant qu'objets en soi, les *disputing processes*. Il est aussi de le mener à reconnaître qu'ils jouent un rôle central dans le cours le plus ordinaire des activités sociales<sup>4</sup>. Nous assignant pour tâche d'analyser de tels processus de dispute *à travers leurs effets* indissociablement politiques, institutionnels, technologiques et cognitifs, nous ne pouvons plus nous contenter de les traiter comme des « épiphénomènes », ainsi que nous y invitait l'approche classique. Nous

plutôt dans celle de la sociologie des régimes d'action de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Si l'appellation de « sociologie des épreuves » nous semble plus exacte que celle, davantage usitée, de « sociologie pragmatique », c'est que le pragmatisme en tant que courant philosophique est loin de constituer la référence exclusive des sociologues ici concernés – certains, par exemple, s'inspirant au moins autant du durkheimisme que d'auteurs comme Peirce, James ou Dewey.

4. Rôle manifeste dans le cas des activités orientées vers la production d'un savoir scientifique (comme l'ont amplement démontré les « études de controverses » du courant Bloor-Collins, puis les travaux de Callon et Latour), mais rôle également avéré concernant tous les autres types d'activités sociales (comme y insiste de son côté la sociologie des régimes d'action de Boltanski et Thévenot, analysant des disputes et des affaires qui ont pour théâtre aussi bien le lieu de travail et le groupe professionnel que l'État, l'école, la famille ou encore le voisinage).

sommes également moins tentés d'y voir la résultante mécanique d'évolutions structurelles censées (rétrospectivement) y avoir conduit d'une façon inexorable. Nous sommes mieux à même, enfin, de restituer la part d'indétermination et d'inventivité propre aux interactions des individus engagés dans ce genre de situation critique, part sans la prise en compte de laquelle nous n'avons aucune chance de saisir correctement la dynamique de ces conflits. Pour toutes ces raisons, il apparaît que reconnaître qu'un processus de dispute est toujours une *épreuve*, c'est-à-dire une situation dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie, semble de loin la meilleure façon de procéder, si du moins notre ambition est d'appréhender et de décrire ce processus de dispute *en lui-même* et dans ses effets propres, et non pas de mettre au jour, *grâce à lui*, des structures institutionnelles ou sociales. Nous nous garantissons de cette façon contre les principales erreurs liées à l'approche classique des conflits sociaux : l'illusion étiologique, la causalité mécanique et la linéarité historique <sup>5</sup>.

L'approche classique mérite-t-elle pour autant d'être abandonnée ? Ce fut, on le sait, un débat au sein des *science studies* que de savoir si ce que David Bloor persistait à vouloir défendre sous le nom de « principe de causalité » – soit : la nécessité selon lui d'expliquer la controverse par une analyse de la façon dont le milieu social et institutionnel des controversistes est structuré – était compatible avec le reste de son « programme fort ». On jugea généralement que tel n'était pas le cas : le principe de causalité nous éloignait par trop de la reconnaissance du pouvoir instituant de l'action collective en situation, tendant par là même à réifier les structures

5. Une des difficultés majeures de l'approche classique tient au fait qu'elle nous incline à prendre l'effet pour la cause, c'est-à-dire à confondre l'aboutissement de la controverse étudiée (à commencer par l'existence de deux camps bien tranchés et d'un stock d'arguments stylisés et radicalisés) avec son origine. C'est ainsi, pour reprendre un exemple évoqué dans ce numéro par Antoine Lilti, que la « philosophie des Lumières » a pu être présentée comme la cause des controverses entre les encyclopédistes et leurs adversaires, quand elle fut plutôt leur produit, de la même façon que l'existence avérée des microbes a pu être désignée au fondement des controverses entre les pastoriens et leurs adversaires, alors qu'elle en fut plutôt une conséquence, comme l'a bien montré Bruno Latour dans *Les microbes* (Paris, Métailié, 1984). Considérer les controverses comme des séries d'épreuves instituant progressivement un nouvel état du monde social offre, de ce point de vue, un gain de réflexivité. Car cela nous mène à observer en quoi le chercheur adepte de l'approche classique, étant plus préoccupé par l'explication du différend que par l'analyse de sa dynamique institutive, contribue souvent lui-même à cette dynamique.

sociales héritées du passé pour en faire une machine explicative écrasant sous sa masse pesante la vie collective « en train de se faire »<sup>6</sup>. Nombre de contributions au présent volume suggèrent cependant l'intérêt de ne pas renoncer aussi promptement à l'approche classique. Une fois le processus de la controverse appréhendé dans son cours même, et décrit finement en tant que série d'épreuves, il y a place sans doute pour un autre travail : celui qui vise à rendre partiellement *explicables et prévisibles* les comportements des uns et des autres au cours de ces épreuves. Encore faut-il pour mener à bien cette entreprise explicative que le chercheur ait d'abord pris soin de bien décrire, c'est-à-dire de décrire du point de vue de l'action collective, la controverse qu'il étudie. Raison pour laquelle, si le poids du passé et de la structure mérite bel et bien d'être reconnu dans l'*explication* de l'action (comme nous le rappelle l'approche classique), c'est néanmoins toujours de l'action *présente*, c'est-à-dire ici du processus de la dispute conçu en son actualité et son incertitude constitutive, que doit partir l'analyse (ce à quoi nous oblige le recours au concept d'épreuve)<sup>7</sup>.

C'est en gardant à l'esprit cette perspective d'une articulation possible, et souhaitable, entre une approche de la controverse en tant qu'épreuve (à nos yeux, essentielle à sa bonne description) et l'approche classique (selon nous, nécessaire à toute explication du comportement des participants à cette controverse) que nous voudrions ici tenter de synthétiser ce qui nous apparaît constituer les principaux apports des contributions réunies dans ce recueil.

### Qu'est-ce qu'une controverse ?

Même parvenus au terme du présent volume, il nous est sans doute encore difficile de répondre à la question de savoir ce qu'est *exactement* une controverse. L'erreur, à l'évidence, serait de substantialiser le terme, en se laissant aller à imaginer l'existence d'une forme

6. Sur cette critique du principe de causalité, cf. Bruno Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989, p. 230-235 ; et la réponse de David Bloor : « Anti-Latour », *Studies in the history and philosophy of science*, 30, 1, 1999, p. 81-112.

7. Expliquer l'action ne peut donc jamais être qu'une tâche techniquement seconde (ce qui ne veut pas dire secondaire). À chaque fois que le chercheur donne la primauté à l'explication des comportements et non plus à la description de l'action collective en sa dynamique propre, il court le risque de retomber dans une vision mécaniste de la vie sociale et de se rendre ainsi totalement aveugle aux effets instituants des conflits.

« pure », idéale et transhistorique, de la controverse d'où descendraient les cas empiriques que nous rencontrons en tant qu'historiens ou sociologues. Il n'empêche que les exemples qui ont été étudiés dans ce numéro, en dépit de leur belle diversité socio-historique, présentent bel et bien des « airs de famille » remarquables qui peuvent nous permettre d'esquisser une définition analytique (ou, si l'on préfère, opératoire pour l'enquête en sciences sociales) de ce qu'est une controverse par opposition à ce qu'elle n'est pas. Cette définition ne saurait avoir pour but de confirmer les usages ordinaires, eux-mêmes très divers, du terme « controverse ». Son intérêt est plutôt de nous permettre d'améliorer la *comparabilité* des nombreux cas où nous nous trouvons confrontés à quelque chose que les acteurs, ou nous-mêmes, sont spontanément tentés d'appeler une « controverse ».

Tentons une telle définition analytique. Il semble, pour commencer, que les conflits qui nous sont présentés comme étant des « controverses » ont toujours une structure triadique : ils renvoient à des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge<sup>8</sup>. Comme l'écrit dans ce numéro Jean-Louis Fabiani, dans la controverse, « il s'agit toujours de créer les conditions permettant de prendre à témoin, voire de constituer en ressource le public d'un débat. Ce public peut être virtuel, ou bien représenter la postérité ou l'universalité : la présupposition de son existence ouvre l'espace de la manifestation de la vérité ». Cette caractéristique triadique entraîne une conséquence qui mérite d'emblée qu'on la souligne : dans ce genre de conflit, tend à être investie par les participants, à des degrés divers, la clause selon laquelle les deux adversaires doivent se voir reconnaître un droit égal à faire valoir leurs arguments auprès du public et à lui montrer des preuves. C'est en quoi les controverses sont des combats souvent acharnés, mais néanmoins toujours empreints d'un minimum de civilité en public, leur tenue exigeant des participants qu'ils sachent devant les tiers maîtriser leur agressivité et admettre la dignité de principe de l'adversaire. C'est en quoi également, tendant à promouvoir l'égalité formelle des deux camps en lutte, en dépit le plus souvent de leur évidente asymétrie de fait, les conflits triadiques – comme l'affaire ou la controverse – ont un pouvoir instituant particulièrement frappant aux yeux des contem-

8. Ce qui ne veut pas dire, nous y reviendrons, que ce juge tranche *effectivement* le différend qui lui est exposé.

porains comme aux yeux du chercheur qui les étudie : ils constituent *ouvertement* des moments de renversement potentiel des rapports et des croyances jusqu'alors institués<sup>9</sup>.

À l'intérieur de la « famille » des conflits triadiques, les controverses semblent se distinguer nettement par la composition très sélective du public qu'elles mobilisent. En effet, plus le public placé en position de juger d'un différend est strictement composé de pairs, c'est-à-dire d'individus auxquels chaque partie en désaccord peut reconnaître la même compétence distinctive au jugement que celle qu'elle se reconnaît, plus nous semblons disposés à parler de « controverse ». Mais qu'en revanche, le public sollicité s'élargisse au « plus grand nombre » – autrement dit, aux profanes et aux non-spécialistes – et la controverse prendra *de facto* un tour incontrôlable, tendant à se muer en ce que nous serons plutôt tentés de voir comme une « crise institutionnelle »<sup>10</sup>. De ce point de vue, la controverse se distinguerait des autres conflits triadiques par le fait qu'elle prend toujours son essor au sein d'un milieu relativement fermé, à l'écart du « grand public ». Voilà qui suggère également que pour que naissent des controverses, encore faut-il que se constituent historiquement des milieux sociaux et des espaces institutionnels suffisamment autonomes, au sein desquels les agents puissent être amenés à développer des compétences distinctives au jugement qui leur permettront de se reconnaître mutuellement comme formant un public de pairs par opposition à la masse des profanes.

Il apparaît finalement possible de définir une controverse comme un conflit triadique dans lequel le seul juge est le public des pairs. Deux figures borneraient, si l'on suit cette définition, la forme

9. C'est là une des grandes différences entre conflits triadiques (affaires, controverses) et scandales. Car si ces derniers actualisent eux aussi la possibilité d'un renversement des croyances instituées, ce n'est jamais, à la différence des premiers, de manière ouverte, mais plutôt au contraire à travers le fait de dénier qu'un tel renversement puisse avoir lieu. Cf. sur ce point, Damien de Blic, Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve », *Politix*, XVIII, 71, 2005, p. 9-38.

10. On peut renvoyer sur ce point à la sociologie des crises politiques développée par Michel Dobry et en particulier à la notion de « mobilisation multisectorielle » qui lui est associée. Selon cette approche, il y a crise, dès lors qu'un conflit n'est plus confiné dans un secteur donné (par exemple, l'université), mais en mobilise d'autres (par exemple, les forces de l'ordre, l'institution judiciaire, les médias) sur la base de logiques qui leur demeurent propres. Cf. Michel Dobry, « Mobilisations multisectorielles et dynamiques des crises politiques : un point de vue heuristique », *Revue française de sociologie*, XXIV, 1983, p. 395-419, et Id., *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

« controverse » : en deçà d'elle, les *différends privés entre pairs* qui, faute de n'être pas encore pleinement triadiques, ne sont pas encore reconnaissables comme de véritables controverses<sup>11</sup> ; au-delà d'elle, les *crises institutionnelles* qui, faute de n'être plus soumises au seul jugement des pairs (puisqu'elles impliquent aussi des profanes et/ou la puissance publique), ne sont plus reconnaissables comme de simples controverses<sup>12</sup>. Ainsi comprises, les controverses se présentent comme des objets particulièrement heuristiques pour qui entend explorer les processus de différenciation et d'autonomisation des sphères de production du savoir, tout particulièrement – mais non exclusivement – dans les sociétés occidentales modernes<sup>13</sup>. Leur étude nous invite notamment à rendre compte du problème pratique auquel sont confrontés les pairs dans toute controverse à laquelle ils prennent part, concernant la licéité, mais aussi la pertinence tactique qu'il y a pour eux à recourir, à un moment donné, à la puissance publique pour trancher autoritairement le différend qui les oppose, ou encore à aller chercher des soutiens auprès des profanes, au risque dans les deux cas de saper l'autonomie institutionnelle, et donc l'autorité de jugement spécifique, dont ils bénéficiaient<sup>14</sup>.

11. Le chanoine Iraihl, au XVII<sup>e</sup> siècle, les nommait des « querelles particulières » (cité par Antoine Lilti dans ce numéro).

12. La querelle moderniste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'analyse ici Yves Palau, en est un bon exemple : controverse savante entre théologiens qui, par la double mobilisation du « grand public » et de la papauté, se transforme en une véritable crise de l'institution catholique. Antoine Lilti évoque, dans son article, deux autres exemples intéressants : la querelle du Cid et la grande controverse piétiste dans l'Allemagne de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

13. Les études de référence sont sans doute, sur ce plan, d'une part, celle que Steve Shapin et Simon Schaffer ont consacrée à la controverse entre Thomas Hobbes et Robert Boyle, dont ils montrent comment elle contribua à la dissociation relative entre sciences de la nature et sphère politique (*Léviathan et la pompe à air*, Paris, La Découverte, 1993) ; d'autre part, celle que Christian Licoppe a consacrée au passage progressif chez les savants français et anglais, entre XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, de la preuve spectaculaire, destinée à convaincre un public mêlé de non-spécialistes, à la preuve expérimentale « moderne » faite exclusivement pour convaincre un public de pairs – passage qui renforce le confinement de la science, c'est-à-dire la souveraineté du public des pairs dans le jugement des controverses scientifiques. Cf. Christian Licoppe, *La formation de la pratique scientifique. Le discours de l'expérience en France et en Angleterre (1630-1820)*, Paris, La Découverte, 1996.

14. Les cas de Renan et de Barthes, qui nous sont présentés dans ce numéro respectivement par Perrine Simon-Nahum et Christophe Prochasson, font clairement apparaître les dangers d'une trop grande publicisation de la controverse pour ceux-là même qui s'y risquent : ainsi, le succès considérable obtenu par *La vie de Jésus* auprès du « plus grand nombre » vaudra en retour à son auteur une réputation post-



Il est clair que la définition que nous venons de donner ne coïncide que très imparfaitement avec la plupart des cas de controverses empiriquement observables. Le plus souvent, en effet, celles-ci débordent le cercle des pairs et enrôlent avec elles des forces sociales et des individus situés au-delà du périmètre institutionnel où elles ont pris naissance (périmètre lui-même bien difficile à délimiter généralement). Tel ce débat savant des années 1730 sur la forme de la Terre – évoqué ici même par Antoine Lilti<sup>15</sup> – qui, sous l’impulsion de l’un des participants, sort rapidement du cadre de l’Académie des sciences pour capter des soutiens auprès des institutions politiques et diplomatiques, mais aussi de certains milieux marchands et de fabricants d’instruments scientifiques. Sur ce point, le chercheur a sans doute intérêt à privilégier une approche continuiste allant des controverses les plus contenues (c’est-à-dire les plus proches du différend privé *inter pares*) à celles qui sont les plus exposées au public (dont la figure-limite est la crise institutionnelle). La question, dès lors, devient principalement celle de la *transformation* du différend, c’est-à-dire de son déplacement sur un *continuum* qui va du moins public au plus public<sup>16</sup>. Comment passe-t-on d’une controverse à une crise institutionnelle ? Comment revient-on d’une crise institutionnelle à une controverse normalisée ? Tenter de répondre à de telles questions nécessite d’examiner avec attention les actions à travers lesquelles certains participants à une controverse entreprennent de rendre celle-ci moins visible ou plus inaccessible au public « profane » ou à la puissance publique (dissimulation, rétention d’information, ésotérisme, euphémisation des différends), quand d’autres s’essaient à un mouvement inverse (divulgaration, simplification, provocation, dénonciation publique, radicalisation). Chez les premiers domine le souci, qui peut se revendiquer tout à la

hume de dilettante et de « poète » au sein du monde académique ; ainsi Barthes, dans sa polémique avec Picard, se verra-t-il bientôt mis en difficulté, « dépassé » et « comme dépossédé » par la mobilisation à ses côtés, et contre lui, de quantité de protagonistes secondaires (intellectuels, journalistes, étudiants) sur lesquels il n’est pas en mesure d’exercer un contrôle.

15. Qui se réfère lui-même à l’ouvrage de Mary Terrall, *The man who flattened the earth. Maupertuis and the enlightenment*, Chicago, Chicago University Press, 2002.

16. C’est un des intérêts de l’approche développée par Francis Chateauraynaud et Didier Torny que d’aborder la controverse de façon continuiste, c’est-à-dire en la resituant à l’intérieur d’un *continuum* de configurations (l’alerte, la polémique, la crise, etc.) qui se transforment les unes en les autres. Cf. *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l’alerte et du risque*, Paris, Éd. de l’EHESS, 1999.

fois d'un sens de la prudence, d'une éthique de responsabilité ou d'un sentiment élitaire, de maintenir le différend sous le contrôle du milieu restreint ou de l'institution où il a éclaté en faisant en sorte, par conséquent, de limiter le nombre et la qualité des pairs, et *a fortiori* des profanes, qu'il peut mobiliser<sup>17</sup>. Chez les seconds (qui peuvent être les mêmes, à un autre stade de la controverse) s'affirme au contraire la volonté, justifiée le cas échéant par un sentiment d'injustice, une éthique de conviction ou un idéal de partage du savoir, d'en appeler au jugement des pairs, voire de rechercher activement des soutiens qui soient extérieurs à leur cercle<sup>18</sup>. Ceux-là nous montrent au passage en quoi l'extension de la forme « controverse » est rendue possible non seulement par l'autonomisation progressive de sphères différenciées de production des savoirs, mais encore par le développement de moyens de communication qui permettent aux membres de ces différentes sphères de mobiliser *à distance* le public de leurs pairs (courrier, revues spécialisées, livres, Internet, etc.) et dans certains cas, de solliciter des appuis parmi les profanes (*via* les journaux, la radio, la télévision, etc.)<sup>19</sup>.

17. On pense, par exemple, à Georges Sorel qui, comme l'explique ici Willy Gianinazzi, évite autant que faire se peut les controverses publiques au motif qu'il ne lui conviendrait pas « d'être discuté par des sots et mis, en quelque sorte, sur le même plan qu'un tas de démagogues vulgaires ». Comme le souligne A. Lilti, la même attitude de défiance par rapport aux capacités des profanes et des demi-habiles à participer rationnellement aux controverses, caractérise les disputes savantes d'Ancien Régime : « Il faut se déprendre de l'idée que l'espace public, composé des individus faisant un usage privé de leur raison, serait devenu l'horizon indépassable des controverses au siècle des Lumières. En réalité, savants et philosophes se méfient beaucoup des controverses publiques. Ils connaissent les dangers de la surenchère polémique et préfèrent souvent circonscrire les controverses au sein des institutions savantes ou de l'espace mondain dont ils pensent contrôler les mécanismes de construction des réputations ». Ce type de prudence pourrait sans doute être observé chez la plupart des scientifiques actuels qui, pas plus que leurs prédécesseurs, n'ignorent les dangers inhérents à la médiatisation de leurs conflits. Voir par exemple, à la suite du « scandale El Dorado », les recommandations de l'American Anthropological Association concernant le bon rapport que les ethnologues doivent entretenir avec les médias. Cf. Peter Pels, « Redefining ethics during the *Darkness in El Dorado* scandal », in L. Meskell, P. Pels (eds.), *Embedding ethics*, Oxford, Berg, 2005.

18. Viennent à l'esprit ici les exemples de Maupertuis, de l'abbé Galiani ou encore de Garasse (voir à ce sujet l'article d'Antoine Lilti) ou, plus proche de nous, de Jacques Benveniste. Cf. Alain Kaufmann, « L'affaire de la mémoire de l'eau. Pour une sociologie de la communication scientifique », *Réseaux*, 58, 1993, p. 67-89.

19. Comme l'a bien montré Stéphane Van Damme, l'extension du cartésianisme à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle reposa presque entièrement sur la possibilité qu'offraient la correspondance et les imprimés de relancer continûment à travers l'Europe des controverses « à distance ». Cf. S. Van Damme, *Descartes. Essai d'histoire culturelle d'une*

Ces réflexions sur l'enjeu que constitue, pour les acteurs impliqués dans une controverse, son degré de *confinement*<sup>20</sup>, peuvent fournir un éclairage sur certaines différences qui ont été mises en lumière dans le présent recueil. Différences, d'abord, entre les controverses d'Ancien Régime et celles d'aujourd'hui : il se pourrait qu'un des écarts principaux entre les deux tienne, comme on vient de le suggérer, d'une part, à la multiplication d'espaces différenciés de production des savoirs jouissant d'une autonomie relative (c'est-à-dire dans lesquels un public de pairs peut juger *souverainement*) et, d'autre part, au développement des médias de masse, capables de rendre les controverses nées dans de tels espaces différenciés, visibles et appropriables – non sans malentendus et multiples retraductions – par le plus grand nombre. Différences ensuite entre controverses en sciences sociales et en sciences « dures » : sur ce plan, l'écart semble tenir au fait qu'en raison des compétences spécifiques au jugement à chaque fois mobilisées, les profanes peuvent se sentir plus facilement autorisés à opiner sur des différends apparus en sciences sociales qu'en sciences « dures ». En d'autres termes, il se pourrait que les chercheurs en sciences sociales puissent plus aisément faire appel au jugement des profanes (journalistes, éditeurs, décideurs politiques, lecteurs, etc.) pour acquérir des soutiens dans leurs controverses entre pairs. D'où, par conséquent, un confinement moins grand des controverses en sciences sociales, c'est-à-dire aussi une moindre autonomie institutionnelle de ces sciences<sup>21</sup>.

À ce stade, deux premières implications de méthode paraissent pouvoir être tirées. En premier lieu, il semble judicieux de privilégier une approche en termes de *dynamique de publicisation et de confine-*

*grandeur philosophique*, Paris, Presses de Sciences-po, 2002. Il serait tentant, à ce propos, d'étendre au cas des controverses la thèse qu'a développée John B. Thompson concernant les effets du développement des médias de masse sur la « nature » des scandales : jadis, le plus souvent localisés et limités à un réseau d'interconnaissance ; aujourd'hui, presque systématiquement médiatisés et délocalisés (cf. *Political scandal : Power and visibility in the Media Age*, Cambridge, Polity Press, 2000).

20. Nous reprenons cette notion à Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe qui l'ont théorisée dans *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

21. Tout ceci reste bien sûr relatif, dans la mesure où les chercheurs en sciences dures sont aujourd'hui pris eux aussi dans des dispositifs « dialogiques » qui les amènent à composer davantage qu'autrefois avec des intérêts et des points de vue « profanes ». Cf. M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *op. cit.* ; ainsi que Janine Barbot, *Les malades en mouvements*, Paris, Balland, 2002, et Nicolas Dodier, *Leçons politiques sur l'épidémie de sida*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2003.

ment de la controverse, plutôt qu'une vision statique et réifiante de ce en quoi consiste ce type de différend. Sous ce rapport, il faut bien reconnaître que définir la controverse comme nous l'avons fait – « un conflit triadique dans lequel le seul juge est le public des pairs » – n'a d'intérêt que celui de nous amener à examiner à *quel degré* le conflit que nous étudions est effectivement triadique (c'est-à-dire implique la constitution d'un public plutôt qu'une décision prise autoritairement par une tutelle ou un supérieur hiérarchique) et à *quel degré* le public ainsi constitué réunit effectivement des pairs plutôt que des profanes (c'est-à-dire implique des compétences distinctives au jugement). En définitive, c'est sans doute la façon dont ces degrés évoluent dans le cadre d'une même controverse qui mérite de focaliser notre attention analytique. En second lieu, il apparaît que pour étudier correctement une controverse, nous devons repartir de l'espace institutionnel ou du milieu social où elle est née plutôt que de la scène médiatique où elle a été rendue visible au plus grand nombre, scène qui, bien que souvent beaucoup plus facile d'accès au chercheur, ne saurait être considérée par lui comme le point de départ du processus qu'il se donne pour tâche d'analyser<sup>22</sup>.

### Entre contraintes argumentatives et rapports de force

La controverse étant un conflit triadique, elle fait appel, on l'a dit, à la clause selon laquelle les adversaires ont un droit égal à faire valoir en public leurs arguments et leurs preuves. D'où une tension centrale dans ce type de conflit entre ce qu'on peut appeler, en reprenant la terminologie de Habermas, l'agir stratégique (lié, chez les participants, à la visée de conserver ou de subvertir un rapport de force entre eux) et l'agir communicationnel (support de leurs prétentions à la vérité propositionnelle). Cette tension offre la possibilité de déployer, au sein des études de controverses, deux tendances analytiques bien distinctes, qu'Antoine Lilti dans ce numéro identifie sous les noms respectifs de « paradigme de la conflictualité » et de « paradigme du dialogisme »<sup>23</sup>. Or, ces deux tendances, poussées à bout,

22. Cette remarque rejoint l'exigence de ne jamais céder au médiacentrisme dans l'analyse des conflits médiatisés. Voir sur ce point, D. de Blic, C. Lemieux, art. cit.

23. Le développement de ces deux tendances analytiques recoupe d'une certaine façon l'opposition, en vigueur à l'époque de Cicéron, entre *controversia* (désignant un différend marqué d'un antagonisme fort entre deux parties) et *disputatio* (terme

suscitent inmanquablement chez l'historien ou le sociologue qui les adopte, des postures de recherche réductrices : soit qu'il finisse par insister exclusivement sur l'agir stratégique des différents adversaires, mettant alors uniquement l'accent sur leurs rapports de force et leurs calculs coûts-avantages, en gommant de ce fait la spécificité triadique du conflit (réductionnisme stratégique) ; soit qu'il insiste au contraire exclusivement sur les contraintes argumentatives (cohérence, non-contradiction, universalité, etc.) et les procédures d'administration de preuves rationnelles censées réguler la controverse, refusant de ce fait de prêter attention à ce qui dans les attitudes des protagonistes, relève des rapports de domination, de la crainte et de la défense d'intérêts locaux (réductionnisme argumentatif). Sans doute sommes-nous généralement mieux immunisés en sciences sociales contre le paradigme du dialogisme et le réductionnisme argumentatif auquel il peut mener, dans la mesure où nous pouvons y reconnaître une entreprise de dé-sociologisation ou de des-historicisation de la controverse à étudier<sup>24</sup>. En comparaison, nous nous méfions sans doute beaucoup moins du paradigme de la conflictualité et du réductionnisme stratégique auquel il peut très vite conduire, dans la mesure où ce dernier peut nous paraître une posture de désenchantement du monde somme toute assez salutaire. Rien ne nous interdit cependant d'essayer d'être plus exigeant, c'est-à-dire de refuser conjointement ces deux réductionnismes qui nous conduisent tous deux à une vision tronquée de ce qu'est une controverse.

Mais comment prendre en compte *en même temps* les deux dimensions, stratégique et argumentative, constitutives de l'objet « controverse » ? Deux directions au moins semblent envisageables. La première consiste à privilégier une conception *feuilletonnée* de la controverse : il s'agit pour le chercheur de tenter d'accéder à des scènes du conflit de degrés de publicité différents et où, par conséquent, les contraintes argumentatives ne pèsent pas avec la même intensité sur l'action collective. Ainsi les mêmes acteurs tendent à

réservé pour évoquer des discussions amicales visant à dire le vrai). Cf. Françoise Desbordes, « La place de l'autre. Remarques sur quelques emplois de *controversia* dans la rhétorique latine », in Alain Le Boulluec (dir.), *La controverse religieuse et ses formes*, Paris, Le Cerf, 1995, p. 29-46.

24. Les *science studies*, en particulier, nous préviennent contre le réductionnisme argumentatif, mettant systématiquement en valeur, comme le rappelle dans ce numéro Dominique Pestre, l'historicité – c'est-à-dire aussi : l'indexicalité et la conflictualité – inhérente à toute pratique scientifique.

avoir des attitudes très différentes selon qu'ils se trouvent dans les coulisses de la controverse (discussions privées, correspondance entre alliés) ou qu'ils montent sur la scène (propos tenus devant un public). C'est l'ensemble de ces moments, pour certains dyadiques, pour d'autres triadiques, qu'il revient alors de saisir dans leurs enchaînements séquentiels, et dans les censures et les tensions qu'ils génèrent chez les individus concernés<sup>25</sup>. Une seconde direction de recherche, non exclusive de la première, consiste à analyser *ce qui empêche* une controverse de se déployer pleinement au niveau argumentatif, c'est-à-dire de n'être régulée que par des contraintes argumentatives publiques. Aucune controverse, bien évidemment, ne saurait être régulée uniquement au niveau des règles de l'interlocution propres à l'agir communicationnel : reste qu'elles le sont *plus ou moins*. Il s'agira donc, dans cette perspective, d'analyser les degrés et les mécanismes de la « déformation » (selon l'expression de Habermas) des différents espaces publics où se déploie la controverse que l'on étudie. Il s'agira, en d'autres termes, de comprendre comment certains rapports de force limitent pour les acteurs impliqués dans le différend leurs possibilités d'argumenter librement et « rationnellement » en public<sup>26</sup>. Cette démarche revient à décrire avec précision les dispositifs de la prise de parole publique dans un milieu social ou une institution donnés, selon qu'ils permettent aux acteurs de satisfaire, à des niveaux plus ou moins élevés, la clause d'égalité de droit entre adversaires ou qu'au contraire, ils la contrarient, rendant alors prépondérants les arguments d'autorité, les intimidations ou encore les modalités de jugement externes à celles privilégiées par les pairs<sup>27</sup>.

25. L'obligation de saisir le feuilleté des situations où se joue une controverse nous renvoie plus généralement au problème méthodologique que pose toute enquête qui ne s'en tient qu'aux scènes les plus publiques d'un conflit ou, au contraire, se limite aux scènes les plus privées.

26. Telle est la démarche qu'esquisse Yves Palau dans l'article qu'il consacre ici à la querelle du modernisme : « Le rapport de force est constant dans ce type de querelle [religieuse] et il est toujours très inégal. De sorte que la controverse y est nécessairement d'un type particulier, *par rapport à d'autres espaces où elle peut se déployer*, dans la mesure où l'un des agents de cette controverse dispose de ressources dont il a le monopole ».

27. Le texte de Jacques Revel, dans ce numéro, indique encore une troisième solution envisageable pour tenir ensemble les deux faces, stratégique et argumentative, des controverses. Il s'agit de ce qu'on pourrait appeler le principe de la *double lecture*. Ainsi, la polémique de 1903 opposant Simiand à Lacombe et Seignobos est analysée d'abord au niveau des arguments échangés en public, puis dans un second temps, au niveau des rapports de force institutionnels et des stratégies imputables aux

## Le contrôle de la violence

En tant qu'elle est un conflit triadique, la controverse fait appel, on l'a dit, à une capacité des adversaires à limiter *devant le public* leur recours à la violence. Toute controverse se présente ainsi comme une sorte de « combat civil », proche en cela, comme le note Jean-Louis Fabiani, de la compétition sportive et des joutes oratoires. Il est attendu des adversaires qu'en présence du public, ils sachent retenir certains coups et ne pas frapper « trop bas », sauf à se discréditer eux-mêmes. Voilà qui réclame un certain degré de « civilisation » au sens de Norbert Elias, c'est-à-dire l'acquisition par les participants d'une « cuirasse d'autocontrainte » suffisamment épaisse. Il serait tentant, de ce point de vue éliasiens, d'émettre l'hypothèse d'une élévation historique de la disqualification de la violence physique et verbale dans les controverses ou peut-être mieux, l'hypothèse que l'épanouissement de la forme « controverse » signale, là où il a lieu, une moindre tolérance des individus à la brutalité et à l'intimidation dans l'expression publique des désaccords. Une telle tendance historique ne tombe cependant pas du ciel et elle n'a rien d'irréversible : elle est entretenue socialement, dans l'exacte mesure où se maintiennent des espaces institutionnels dotés d'une autonomie relative qui est *garantie par l'État*<sup>28</sup>, et au sein desquels les nouveaux entrants, en apprenant à se comporter en membres d'un public de pairs souverain, apprennent à défendre cette autonomie.

Comme l'a suggéré Simmel, tout conflit, quelle qu'en soit la forme, constitue une instance de socialisation pour ceux qui y prennent part. Voilà qui se vérifie tout particulièrement dans le cas des controverses<sup>29</sup>. L'importance qui est accordée à la civilité et à la maî-

adversaires (cependant, point crucial, sans réduire la première lecture à la seconde). La même double lecture est renouvelée au moment d'analyser les conditions de la republication de l'article de Simiand par Fernand Braudel en 1960.

28. À vrai dire, pour être complètement éliasiens, notre hypothèse devrait préciser que l'autonomisation des espaces de production de savoir résulte de la genèse de l'État, en même temps qu'elle est une contribution importante à cette genèse. Voir en ce sens Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature*, Paris, Gallimard, 2000.

29. Dans l'Antiquité grecque et latine, l'épreuve de la controverse constitue le principal rite grâce auquel les jeunes gens s'intègrent à un milieu intellectuel. Voir par exemple André Laks, Claire Louguet (eds.), *Qu'est-ce que la philosophie présocratique ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002, et Peter Brown, *La vie de saint Augustin*, Paris, Le Seuil, 2001. On connaît, de même, le rôle pédagogique central qui revenait à la *disputatio* dans la formation des élites reli-

trise de soi dans le déroulement de ce type de conflits pourrait nous inviter à examiner de plus près les processus par lesquels les acteurs acquièrent, à ce sujet, les « bonnes » attitudes : apprentissage de l'autocontrainte (admettre d'être critiqué, accepter de se corriger, savoir prendre sur soi pour se taire et ne pas répondre<sup>30</sup>, savoir retenir ses coups ou les réserver pour d'autres espaces ou d'autres moments, etc.), mais aussi apprentissage de la combativité (acquérir le culot de marquer publiquement un désaccord avec un maître, savoir provoquer l'adversaire et le contredire publiquement, maîtriser les moyens de convaincre et de mobiliser le public par l'argumentation et la production de preuves, etc.). C'est tout un programme de recherche qui s'ouvre ici concernant la *culture de la controverse* observable dans tel ou tel milieu social ou espace institutionnel de production des savoirs – un programme qui passe par l'analyse des dispositifs organisationnels, des règles pratiques, des interdits, des rituels et des techniques scripturaires, orales ou gestuelles qui caractérisent une telle culture et ses modes de transmission<sup>31</sup>. La question du contrôle des pulsions agressives et de leur canalisation pourrait sans aucun doute servir ici de fil conducteur. La violence, verbale et même physique, constitue en effet l'horizon constant de toute controverse, même si, précisément, c'est l'œuvre de toute *culture* de la controverse que de conjurer ce risque de la violence en l'enserrant dans un corset de civilité. Ainsi, le chercheur enquêtant sur la façon dont est défendu et transmis, dans un milieu social ou une institution, un certain art de la controverse, aura intérêt à porter prioritairement son attention sur les dérapages, attaques *ad hominem* ou autres « polémiques anonymes » ainsi que sur les éventuels rappels à l'ordre qu'ils suscitent. Plus généralement, on a sans doute beaucoup à gagner en tentant de mieux comprendre

gieuses au XIII<sup>e</sup> siècle : Alain Boureau, « De l'enquête au soupçon. La fondation de la discipline théologique à l'université de Paris (1200-1350) », in Jean-Claude Passeron *et al.* (eds.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2006. Sur le rôle formateur reconnu à la controverse à l'Âge classique, cf. l'article d'A. Lilti ici même.

30. Comme le fait par exemple le philologue Americo Castro qui s'interdit de répondre en public aux attaques frontales de son contradicteur Sanchez-Albornoz pour des raisons qu'analyse ici Matthieu Bernier.

31. Programme qui pourrait être comparatif comme le suggère la démarche de J.-L. Fabiani dans un article où il met en regard la culture de la controverse dans les sciences avec celle qui prévaut en philosophie. Cf. « Controverses scientifiques, controverses philosophiques. Figures, positions, trajets », *Enquête*, 5, 1997, p. 11-34.



l'économie pulsionnelle des acteurs qui s'engagent dans les controverses qu'on étudie, la façon dont naissent et s'alimentent chez eux affects négatifs et ressentiments, et comment de tels sentiments, selon les diverses arènes qui participent du feuilleté de la controverse, sont jugulés et canalisés à travers le respect d'une norme instituée de l'échange argumentatif ou bien, au contraire, libérés dans des attitudes ironiques, satiriques ou injurieuses et le recours à des arguments « bas »<sup>32</sup>.

### Comment s'arrêtent les controverses ?

L'illusion est de croire qu'une autorité pourrait, à elle seule, imposer la fin d'une controverse. Plus exactement, si nombre d'autorités s'emploient régulièrement à obtenir un résultat de ce genre, aucune n'est cependant en mesure d'empêcher un des deux camps de vouloir continuer à essayer de prouver qu'il avait raison et de mobiliser à cette fin le public des pairs, voire la masse des profanes<sup>33</sup>. Mais si ce n'est jamais par décret, comment donc s'arrêtent les controverses ? On peut, pour esquisser une réponse à cette question, repartir de l'idée selon laquelle un enjeu central de ce type de conflits est la préservation de l'autonomie relative des milieux sociaux et des espaces institutionnels où ils naissent. Ce qu'une controverse met à l'épreuve, c'est, autrement dit, la capacité d'une communauté de pairs à résoudre *par ses propres protocoles* le différend apparu en son sein. Ainsi serait-on tenté de dire qu'une controverse prend fin dès lors qu'elle n'a plus rien d'une crise institutionnelle – dès lors, autrement dit, qu'elle est reconduite avec succès à l'intérieur d'un espace institutionnel donné, où un cercle des pairs peut à nouveau se revendiquer son seul juge.

32. Ainsi par exemple, dans l'analyse qu'il nous propose ici de la controverse sur la crise du marxisme des années 1890-1900, Willy Gianinazzi souligne le contraste entre, d'une part, « l'effort d'argumentation dans leurs écrits publiés » auquel s'obligent les adversaires et, d'autre part, leur recours aux invectives personnelles, aux épithètes injurieuses et aux « observations désobligeantes » dès qu'ils rédigent une correspondance privée adressée à un tiers.

33. Cela est vrai même quand l'autorité en question est celle d'un pouvoir capable de recourir à la coercition (par exemple, *via* le procès judiciaire, l'excommunication ou la condamnation à mort). Qu'une institution censoriale tente d'imposer le silence aux participants d'une controverse est certes un élément important pour comprendre la dynamique de la situation qui s'ensuit, mais ce fait ne garantit en rien que la controverse ne se prolongera pas, fût-ce sous d'autres formes, en d'autres lieux.

Comment un tel reconfinement de la controverse, qui est indissociablement une réaffirmation de souveraineté, peut-il être obtenu ? Il semble – ressurgit ici la dimension instituante de la controverse – que ce soit surtout par la mise en place de nouveaux dispositifs de preuve et de contrôle par les pairs. Raison pour laquelle, au demeurant, les controverses sont beaucoup moins souvent *tranchées* qu'elles ne sont progressivement *normalisées*, c'est-à-dire intégrées institutionnellement à travers leur prise en charge par la communauté des pairs et les réponses nouvelles que celle-ci s'efforce de leur apporter<sup>34</sup>. En somme, la clôture dans le temps d'une controverse paraît résulter d'abord de la réussite de sa clôture dans un espace. Non parce qu'en vertu de cet enfermement, un consensus serait soudain mécaniquement obtenu quant au fond du différend, mais plutôt parce qu'un certain accord est collectivement réaffirmé, *du fait même de cet enfermement réussi*, concernant le type de procédures qu'il est légitime de mettre en œuvre pour essayer de résoudre la controverse. Un tel accord procédural n'annule donc en rien le dissensus entre pairs. Il le reconduit et l'entretient au contraire, mais en occasionnant son déplacement collectif vers de nouveaux objets et de nouvelles interrogations, à savoir : ceux que l'internalisation de la controverse permet et suscite.

Les controverses ont donc bien quelque chose d'interminable. Ou plutôt, c'est le *retour* de la controverse qui apparaît « éternel », le dissensus entre pairs n'étant pas le genre de chose en mesure de disparaître, tant du moins que le milieu social ou l'espace institutionnel concerné conserve une relative autonomie. Voilà qui peut expliquer que les controverses ne se terminent jamais, sauf exception, par le

34. Éloquente à cet égard l'extinction, au seuil des années 1960, des nombreuses et très vives controverses qui étaient apparues une décennie plus tôt au sujet des dangers de la radioactivité. Comme le montre bien dans ce recueil Soraya Boudia, ces controverses ne furent jamais tranchées définitivement. Elles ont été en revanche peu à peu « canalisées institutionnellement », au fur et à mesure que les problèmes qui avaient été pointés par les opposants à l'énergie nucléaire donnaient lieu à un « traitement scientifique et politique » qui valait reconnaissance du bien-fondé de leurs inquiétudes. Voir également l'exemple analysé par Harry Collins, et exposé ici par Dominique Pestre, de la controverse sur les ondes gravitationnelles au début des années 1970 : le travail « dérangent » du physicien Weber est intégré institutionnellement par ses adversaires sous forme de divers dispositifs de recherche visant à éprouver ses résultats. Finalement, Weber n'est pas invalidé formellement, mais, faute d'avoir été formellement validé, il se trouve « renvoyé à sa solitude ». (On voit au passage que si le public des pairs mobilisé par la controverse est appelé en position de juge, cela ne signifie pas qu'il ait réellement à trancher.)

verdict définitif et irrévocable d'un juge unanime. Ce juge – le public des pairs – étant généralement lui-même travaillé par les divisions et les doutes, l'arrêt des controverses s'apparenterait plutôt à l'épuisement de la capacité d'un des camps à continuer à se défendre publiquement (par exemple, du fait du renouvellement générationnel), en même temps que par l'occasion offerte à certains pairs, jusque-là impliqués dans la controverse, de se porter vers un nouveau front qu'ils peuvent juger plus impérieux de défendre ou d'enfoncer. Comme l'écrit Jacques Revel ici même, s'exprimant à propos des controverses en sciences sociales et dans les humanités, « il est rare qu'une position l'emporte définitivement sur une autre jusqu'à la rendre inacceptable et insignifiante. Le plus souvent, les deux positions – elles peuvent être plus nombreuses, cela va de soi – continuent à coexister, ce qui ne signifie en rien que l'espace de la discussion n'est pas affecté par la crise <sup>35</sup>. » Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que certaines controverses, qu'on croyait définitivement éteintes, se rallument soudain pour repartir de plus belle (par exemple, à la faveur de la mise en place de nouveaux dispositifs de preuves ou sous l'impulsion de nouveaux entrants intéressés à rouvrir une boîte noire) <sup>36</sup>. Il n'est pas davantage surprenant que d'autres controverses qui semblaient sous le contrôle des pairs, s'emballent subitement pour donner lieu à une crise institutionnelle (comme, par exemple, lorsque des profanes réclament qu'un débat jusque-là réservé aux spécialistes leur fournisse de toute urgence des réponses aux questions pratiques qu'ils se posent) <sup>37</sup>.

35. Sans nul doute, le constat vaudrait également pour les controverses en sciences dures. Qu'on pense par exemple au retour en force, aujourd'hui aux États-Unis, des théories créationnistes au sein même de la communauté scientifique.

36. Un bon exemple de ces « controverses à rebonds » (comme les appelle Soraya Boudia) nous en est donné par J.-L. Fabiani dans son analyse de la dispute qui met aux prises dans les années 1960 Derrida et Foucault sur la base d'un jeu d'oppositions intellectuelles définies une première fois... à l'Âge classique ! Voir également l'entreprise de Marc Fumaroli, dont nous parle ici A. Lilti, consistant à ranimer la querelle des Anciens et des Modernes, en lui trouvant une traduction dans les débats les plus actuels sur la culture et l'éducation.

37. On pense par exemple à la « crise de la vache folle » (F. Chateauraynaud, D. Torny, *op. cit.*, p. 359-381) ou encore à ces procès judiciaires dans lesquels des scientifiques convoqués comme experts ne peuvent faire autrement que de montrer au grand public qu'ils sont en total désaccord entre eux. Cf. Michael Lynch, Kathleen Jordan, « L'affaire Williams : un exercice de sociologie de la connaissance scientifique », *Réseaux*, 71, 1995, p. 31-54.

De façon générale, sans doute avons-nous intérêt à ne jamais surestimer l'irréversibilité des controverses passées, ni même à imaginer qu'elles auraient des frontières très nettes non seulement dans l'espace, mais encore dans le temps – puisque aussi bien, le tracé de ces frontières constitue leur enjeu du point de vue des acteurs qui s'y impliquent. D'un strict point de vue de méthode, il paraît de loin préférable de s'en tenir au principe d'une certaine indétermination concernant les limites « objectives » de tout différend entre pairs que nous cherchons à analyser. L'erreur serait en effet d'oublier que la clôture d'une controverse, loin d'être la conséquence mécanique de l'apport par une partie d'une preuve « irréfutable » ou d'un argument « définitif », est toujours un travail social ou, si l'on préfère, une performance collective, à ce titre susceptible d'échouer – pour peu que la preuve irréfutable continue à être réfutée par certains, et l'argument définitif à être relativisé<sup>38</sup>.

### Quelle mentalité axiologique ?

Terminons par une question qui taraude plus d'un chercheur : comment éviter de prendre parti dans la controverse que l'on étudie, sans pour autant sombrer dans le relativisme ? De deux choses l'une en effet : soit nous assumons de prendre parti en faveur d'un des adversaires, mais nous risquons alors de produire des analyses qui s'éloignent des canons de la distanciation en vigueur dans nos disciplines<sup>39</sup> ; soit nous nous efforçons de respecter scrupuleusement la *Wertfreiheit* wébérienne, mais cela revient à s'interdire alors de pouvoir traiter de la supériorité du point de vue d'un des deux adversaires autrement qu'en la présentant comme l'effet d'un rapport de force, en définitive arbitraire<sup>40</sup>. Une façon habile de desserrer la

38. Comme l'écrit Simmel, la fin d'un conflit est toujours une démarche très particulière qui ne procède pas *directement* du conflit lui-même et « qui n'entre ni dans une catégorie [le conflit] ni dans l'autre [la paix], de même qu'un pont est d'une autre nature que les deux rives qu'il relie » (Georg Simmel, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995, p. 137).

39. Risque pris et assumé par un auteur comme Marc Fumaroli qui, comme le rappelle ici A. Lilti, ne s'interdit pas au terme de son analyse de la querelle des Anciens et des Modernes de se déclarer clairement en faveur d'un camp.

40. La première solution nous ramène ainsi du côté du paradigme du dialogisme en nous exposant par conséquent au réductionnisme argumentatif, quand la seconde nous pousse vers le paradigme de la conflictualité et nous accule par là au réductionnisme stratégique.

mâchoire de ce problème consiste à appliquer le « principe de symétrie » défendu en son temps par David Bloor<sup>41</sup>. Il est vrai que ce principe a été souvent mal compris et qu'en particulier, sa dimension critique n'a été que rarement aperçue<sup>42</sup>. Pourtant, ce principe oblige le chercheur à prendre systématiquement au sérieux le potentiel d'égalisation des droits des adversaires propre, on l'a vu, à tout conflit triadique : malgré l'asymétrie souvent flagrante des positions, nous devons faire l'effort de traiter également dominants et dominés ; nous devons appréhender leurs positions comme symétriques en droit et ce, d'autant que nous savons qu'elles ne le sont pas en fait<sup>43</sup>. C'est là une manière ingénieuse de régler le problème de la tension entre notre engagement pour plus de justice et d'égalité, et la nécessité d'une distanciation analytique propre à la démarche des sciences sociales.

Cette solution paraît en tout cas nettement plus rigoureuse que celle que suggère de son côté le réductionnisme stratégique qui se donne pourtant volontiers comme une démarche « objective ». À vrai dire, réduire le lancement d'une controverse à une stratégie ou à un intérêt personnel n'a jamais été une attitude qu'on puisse qualifier de neutre axiologiquement. Elle s'apparenterait plutôt à une prise de parti dans la controverse. Comme le savent en effet tous les chercheurs qui étudient ce genre de différends, relativiser le contenu d'une prise de position normative ou d'une prétention à la vérité en mettant au jour les stratégies et l'intérêt personnel de son auteur est l'arme favorite des acteurs eux-mêmes dans ce type de situation conflictuelle. Un tel est accusé de lancer une controverse publique « uniquement pour se faire valoir », pour acquérir plus de visibilité ou pour qu'on lui offre enfin la position de pouvoir dont il rêve. C'est pourquoi, à tout prendre, analyser les dispositifs organisationnels qui, dans la culture de la controverse du groupe étudié, font peser sur les

41. David Bloor, *Sociologie de la logique ou les limites de l'épistémologie*, Paris, Pandore, 1982.

42. Pour une remise en perspective de l'ambition politique propre à la démarche des *social studies of knowledge*, cf. Dominique Pestre, « Études sociales des sciences, politique et retour sur soi », *Revue du MAUSS*, 17, 2001, p. 180-196, et Id., *Introduction aux science studies*, Paris, La Découverte, 2006.

43. « Le principe de symétrisation est un principe moral, un principe de justice », écrit ici Dominique Pestre. « Symétriser signifie réhabiliter les perdants de l'histoire contre les vainqueurs qui font passer les petits comme sans raison, comme irrationnels et déraisonnables. »

individus des *contraintes argumentatives*, offre sans aucun doute au chercheur de meilleures garanties de distanciation que de se ruer sur une analyse « purement » stratégique de leurs prises de position <sup>44</sup>.

Au fond, nombre de chercheurs en sciences sociales en restent peut-être encore trop souvent au stade du parti pris implicite dans le rapport qu'ils entretiennent avec les controverses qu'ils veulent analyser. Ils pensent savoir mieux que les acteurs qu'ils étudient qui parmi eux s'est trompé et qui était dans le vrai, soit qu'ils ratifient le « verdict de l'histoire » (sous-estimant de ce fait la relance dont reste capable dans le futur toute controverse passée), soit qu'ils contestent au contraire énergiquement un tel verdict (criant à l'injustice à l'égard de ceux qui ont perdu et tentant de réévaluer à la hausse leurs arguments, c'est-à-dire de relancer la controverse). En réaction de quoi, effrayés par un tel manque de distanciation analytique et une telle implication personnelle, d'autres chercheurs se retranchent derrière l'analyse stratégique, dans laquelle ils croient avoir trouvé un havre de neutralité. Mais c'est là une douce illusion puisque, comme on l'a dit, le réductionnisme stratégique conduit *de facto* à la relativisation de la prétention à la vérité exprimée par les différents acteurs de la controverse et constitue en cela, qu'on le veuille ou non, une prise de position hostile par rapport au contenu de leur argumentation. S'empressant de ramener tout succès d'un énoncé à l'effet d'un simple rapport de force et tout lancement d'une controverse à un « coup » intéressé, le chercheur se trouve alors en difficulté pour fonder la vérité de ses propres analyses autrement que sur son intérêt personnel et ses propres stratégies.

Peut-être est-il temps, dans notre analyse des controverses, de passer à une troisième approche, plus réflexive, dont la vertu serait de rendre pleinement justice au caractère triadique de ce type de conflits. En premier lieu, contre la tendance à traiter les controverses en se croyant obligé de ratifier ou au contraire de contester le « verdict de l'histoire », adoptons le principe de symétrie de Bloor : traitons symétriquement les deux parties ou les deux points de vue qui se sont opposés. Appliquons-leur une clause d'égalité formelle et

44. De surcroît, ce type d'approche peut lui permettre de satisfaire au principe de réflexivité, en comprenant sa propre démarche d'analyse de la controverse comme irréductible à une simple stratégie de sa part et comme soutenant, d'une façon qui n'est pas arbitraire, une prétention à la vérité validable par la communauté de ses pairs.

cela, d'autant plus que l'asymétrie entre eux nous fera l'impression d'avoir été grande ! Cela nous conduira *de facto* à cesser de privilégier le point de vue de celui des deux adversaires que nous voyons spontanément comme ayant été dans le vrai, pour adopter plutôt le point de vue du public des pairs qui ignore encore, au moment où débute la controverse, qui en sortira vainqueur et qui aura raison. C'est ce même caractère triadique des controverses qu'il nous faut affirmer avec force face à la seconde tendance décrite ici, celle qui consiste à ne traiter les controverses que dans le registre de la stratégie et du rapport de force, c'est-à-dire dans le registre du conflit dyadique qu'elles ne sont pas. Parce que la lutte consiste toujours pour les controversistes à convaincre un public (et non pas seulement, ni même d'abord, à mettre hors d'état de nuire un adversaire), tous les arguments et toutes les preuves ne se valent pas en public, tous les coups ne sont pas permis. Aussi est-ce en restituant l'impact de ces contraintes argumentatives que le chercheur, sans pour autant « régresser » vers un parti pris en faveur de l'un des adversaires, peut se donner les moyens de ne pas sombrer dans le perspectivisme. En somme, pour étudier une controverse, plus nous explorons et prenons au sérieux le fait qu'elle tend à être un conflit triadique (examinant par exemple ce qui l'empêche de l'être tout à fait), plus nous nous donnons les moyens de la traiter d'une façon qui soit à la fois distanciée et non relativiste.